

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Institutions et vie politique  
Délégation de fonction  
05.04.03

Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procurator(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. CORNET Anthony

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation  
20/01/2022

Délégation donnée au CRW pour le  
contrôle des bornes incendie

Date d'affichage  
28/01/2022

Sur proposition du Maire ,

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au CRW le contrôle annuel des bornes incendie à compter du 1er janvier 2022.

et publication du :

./././...

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire  
André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales**  
**Divers**  
**07.10.02**

**Séance du 27 janvier 2022**

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

### Etai(ent) présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procurat(ion)s :

### Etai(ent) absent(s) :

M. CORNET Anthony

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

20/01/2022

## Devis LINDEN / Elagage des platanes

Date d'affichage

28/01/2022

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'élaguer les platanes, afin d'éviter les nids de corbeaux, gênant les riverains.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de la société LINDEN FRANCE de TUCQUEGNIEUX pour un montant de 1 150 euros HT ET 1 380 euros TTC.

et publication du :

././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire

André BERG

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales

Décisions budgétaires

Séance du 27 janvier 2022

07.01.01

L'an deux mil vingt deux. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour :6

Contre :2

Abstentions :

**Etaient présents :**

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

**Procurat ion(s) :****Etai(ent) absent(s) :**

M. CORNET Anthony

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

20/01/2022

## Réalisation d'un plateau surélevé rue Pasteur

Date d'affichage

28/01/2022

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

Mr le Maire indique au conseil qu'il serait souhaitable d'installer des ralentisseurs dans la rue Pasteur à la demande des riverains.

En effet cette route est très fréquentée et la limitation de vitesse n'est, pour la plupart du temps pas respectée.

Un devis a été sollicité auprès de la société EUROVIA pour un montant de 24 096, 89 euros HT soit 28 916, 27 euros TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 2 voix contre :

- d'émettre un avis favorable au projet de réalisation d'un plateau surélevé rue Pasteur

- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier au titre de la DETR 2022

**Le financement attendu est de 24 096, 89 X 40% = 9 638, 75 euros**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ANOUX  
Le Maire  
André BERG